

PETR

PAYS DE SARREBOURG

OBJECTIF 100% TRI
ZÉRO DÉCHET

GUIDE & CALENDRIER DES DÉCHETS 2024

PARCE QUE
FAIRE DU BON TRI
ÇA EN JETTE !





Le Pôle Déchets du PETR du Pays de Sarrebourg a souhaité actualiser son Guide des Déchets.

Cette édition a été réalisée sous une forme nouvelle, allégée et didactique.

Vous y trouverez de nombreuses informations pour vous faciliter une bonne pratique de la gestion de vos ordures ménagères et de vos déchets.

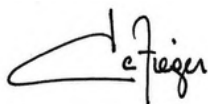
Le calendrier des collectes de bac et les horaires d'ouverture des déchèteries y sont notamment renseignés. Destiné à l'accueil des nouveaux habitants,

ce guide constitue également un document de référence pour rappeler à nos usagers l'organisation en place. Assurée par le PETR du Pays de Sarrebourg, la collecte et le traitement des déchets ménagers constituent un service public primordial pour la population, tant du point de vue de la santé publique que de la préservation de l'environnement. Décidée en 2011, la mise en place de la Redevance Incitative nous permet d'optimiser la valorisation du tri des déchets recyclables.

Un règlement de collecte en fixe les modalités.

En respectant ce règlement, chacun d'entre nous collabore au bien vivre ensemble. L'ensemble des collaborateurs du Pôle Déchets se tient à votre écoute et votre disposition pour répondre à vos demandes.

Camille ZIEGER
Président du PETR



Ces dernières années, la gestion des déchets ménagers a connu des évolutions significatives en raison d'un renforcement des exigences environnementales en faveur de la transition écologique. Cela s'est traduit d'une part par de nouveaux investissements nécessaires et d'autre part la forte augmentation de la fiscalité sur la partie du traitement des déchets (la Taxe sur les activités polluantes) avec une évolution progressive de 12€ la tonne en 2019 pour atteindre 25€ en 2025.

Une hausse a donc de lourdes conséquences financières sur la redevance à payer par chaque ménage.

Mais le PETR doit aussi composer avec la hausse des énergies et la mise en place en 2024 de la collecte séparée des déchets alimentaires et de cuisine.

En effet, la loi anti-gaspillage votée en février 2020 prévoit cette obligation qui va se traduire par le déploiement de bornes d'apport volontaire dans chacune des communes du territoire. Ce nouveau dispositif complètera le compostage individuel et permettra de séparer des biodéchets difficiles à composter individuellement (restes de repas, agrumes,...).

Selon nos études récentes, la fraction de déchets alimentaires de cuisine contenus actuellement dans le bac à couvercle rouge ou bordeaux représente environ un tiers des ordures ménagères.

A cette occasion et afin de partager ce nouveau geste de tri avec vous, les élus et les techniciens du PETR iront à votre rencontre lors de réunions publiques. L'objectif recherché est clair : réduire le bilan carbone par réduction des quantités à incinérer, produire de l'engrais par compostage en vue de son retour à la terre, diminuer les déchets résiduels.

Roland KLEIN
Vice-Président du PETR et Président de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud



avec le partenariat de CITEO

JE VALORISE LES EMBALLAGES EN LES TRIANT CORRECTEMENT

TOUS LES
EMBALLAGES
SE TRIENT ET VONT DANS
LA BORNE OU LE BAC AU
COUVERCLE JAUNE !



- ✓ Vides
- ✓ En vrac
- ✓ Non emboîtés
- ✓ Non lavés
- ✓ Sortir le bac la veille au soir



Interdits



LE RECYCLAGE N'EST POSSIBLE QUE SI VOUS TRIEZ !

le tri des
emballages c'est

81kg/habitant
en 2022

Un doute ?
Téléchargez l'appli du guide du tri





BORNE À PAPIERS



LES PAPIERS D'ÉCRITURE
DANS LA BORNE BLEUE
POUR PLUS DE
CONFIDENTIALITÉ !

Qu'est-ce qu'on dépose ?

Livres, journaux, catalogues, magazines, revues,
cahiers et manuels scolaires,
feuilles d'imprimantes, enveloppes.

- ✓ Papiers secs
- ✓ Livres en bon ou mauvais état
- ✓ Papiers déchirés

La collecte du
papier c'est un
bénéfice de

10€/Tonne

pour les écoles

!
Interdits



AUCUN CARTON !



LES VERRES
DANS LA
BORNE VERTE !

La collecte des
verres c'est

45kg/habitant
en 2022

BORNE À VERRE

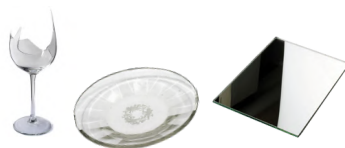


Que jette-t-on ?

Verres teintés et transparents,
bouteilles et bocaux,...

- ✓ Vides
- ✓ Sans pré-rinçage
- ✓ Sans capsule, bouchon ou couvercle

!
Interdits



Toute vaisselle en verre, miroir

Je jette ces déchets
dans la poubelle
d'ordures ménagères !





LES TEXTILES SONT
EMBALLÉS DANS
DES SACS FERMÉS
AVANT D'ÊTRE DÉPOSÉS
DANS LA BORNE !

BORNE À TEXTILES



Qu'est-ce qu'on dépose ?

Vêtements (en bon état ou abîmés), maroquinerie, chaussures, textiles de maison (serviettes, linge de lit, tissu, torchons, nappes), peluches...

- ✓ Vêtements secs
- ✓ Les chaussures sont attachées en paire

75

bornes textiles
installées

NOUVEAUTÉ !
à compter du 1er juillet 2024 !

DÉCHETS ALIMENTAIRES



ATTENTION, PAS DE DÉCHETS VERTS (BRANCHAGES, TONTE DE GAZON...) DANS LA BORNE DE DÉCHETS ALIMENTAIRES !



Je jette mes déchets et restes de nourriture dans le sachet kraft



le sachet est placé dans mon bioseau

Diminuer le volume de votre poubelle grâce aux bornes de déchets alimentaires !



100% biodégradable !

Des réunions publiques de présentation et d'information du dispositif seront organisées au printemps

✓ Bioseau et sachet sur demande



Rendez-vous prochainement à une borne dédiée aux déchets alimentaires près de chez vous.

COMPOSTAGE À DOMICILE

AGISSONS TOUS : RÉDUISONS NOS DÉCHETS ET NE GASPILLONS PLUS NOS RESSOURCES !



ZÉRO GASPI ET JUSTE LE TRI!

ALLÉGEZ VOTRE POUBELLE
AVEC LE COMPOSTEUR MAISON...

30%

C'est le volume que
composent vos déchets
végétaux (épluchures, marc
de café, thé, coquilles
d'oeufs, ...)
dans la poubelle !

Exclusivement pour les aliments
végétaux non cuits !



On évite un démarrage en hiver
cause de l'hibernation des
micro-organismes au sol !



Composteur disponible
d'avril à octobre

- 15€ avec formation
(rdv selon planning)
- 30€ sans formation

Paiement (chèque à l'ordre du
Trésor Public ou espèces)



Apprenez à composter chez vous !

Le guide du compostage est à télécharger en intégralité sur le site :
www.pays-sarrebouurg.fr > rubrique « nos brochures à télécharger »

PRODUITS DANGEREUX, ALTERNATIVES & CONSEILS



Certains produits sont toxiques, ne les jeter ni dans la poubelle ni dans votre évier, apportez-les à la déchèterie !



AMPOULES, NÉONS, PILES



Attention à ne pas les casser !

- Ils contiennent des produits et gaz toxiques (mercure, néon...)
- Les lampes sont reprises en magasin pour leur dépollution et leur recyclage
- Pensez aux piles rechargeables (capacité jusqu'à 1000 charges !)

ENTRETIEN AUTO



Antigel, filtre, liquide de refroidissement, huile de vidange

Déposée en déchèterie, votre huile de vidange sera traitée et recyclée



BRICO-DÉCO

Peinture, colle, enduit, silicone, décapant, diluant, acétone,...

- Des peintures **minérales ou naturelles**
- Des produits sans solvant ni conservateur
- N'achetez que **la quantité nécessaire**
- **Utilisez les restes de peinture** en sous-couches pour éviter des déchets



JARDINAGE



Engrais chimique, anti-mousse, herbicide, fongicide, pesticide...

- Pensez à bien nourrir et arroser les plantes pour garantir leur bonne santé (avec votre compost)
- Préférez la lutte biologique : **les prédateurs naturels, les plantes répulsives**
- Plutôt que de désherber, pensez au **paillage et aux plantes couvre-sols pour éviter les mauvaises herbes**
- Optez pour le **mélange eau/savon noir** ou de Marseille pour vous débarrasser des pucerons.



ENTRETIEN MÉNAGER ET PISCINE

Déboucheur, ammoniac, soude, acide, chlore, désinfectant...

- **Évitez les produits chlorés**
- Stockez les produits dans un endroit bien ventilé
- **Une lavette en microfibre avec un peu d'eau chaude est plus efficace qu'une lingette avec un détergent !**



POLLUANTS DIVERS

Combustibles, allume-feu, alcool à brûler, huile de cuisson, déchets sanitaires...

- L'huile de friture peut s'utiliser plusieurs fois, stockez-la plutôt dans un bidon fermé
- **Ne pas jeter d'huile dans l'évier ! 1 goutte d'huile peut rendre impropre jusqu'à 25L d'eau et boucher les canalisations**
- Les anciennes radiographies contiennent beaucoup de **sels d'argent toxiques**, déposez-les en déchèterie afin qu'elles puissent être traitées et recyclées

LE RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES

HORAIRES D'OUVERTURE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BERTHELMING Zone artisanale	9h - 12h		14h - 18h	14h - 18h		9h - 12h 13h - 18h
DABO Neustadtmühle	14h - 18h		9h - 12h		14h - 18h	9h - 12h 13h - 18h
NITTING Rue ancienne gare		9h - 12h	14h - 18h		14h - 18h	9h - 12h 13h - 18h
MITTELBRONN Rte de Kourtzerohe		9h - 12h 13h - 18h		9h - 12h 13h - 18h		9h - 12h 13h - 18h
SARREBOURG Rte de Réding	9h - 12h 13h - 18h	9h - 12h	9h - 12h 13h - 18h	9h - 12h	9h - 12h 13h - 18h	9h - 12h 13h - 18h
TROISFONTAINES Rte de Hartzviller	14h - 18h	14h - 18h		9h - 12h		9h - 12h 13h - 18h
MOUSSEY Av. Tomas Bata			9h - 12h		14h - 18h	9h - 12h 13h - 18h



PÉRIODE D'HIVER (1/11 au 28/02)
Fermeture des déchèteries à 17h



INTERDITES AUX PROFESSIONNELLS !

Déchèterie pour les professionnels :
RECYPARC
Route de Sarrebourg
57400 SARRALTROFF
Tél.: 03 67 07 99 13

En partenariat avec



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF



DÉCHETS ENCOMBRANTS



Métaux



Bois



Déchets verts



Gravats



Huisseries



Electroménagers



Ecrans



Petits appareils



Cartons



Polystyrènes



Tout Venant



Mobiliers



Textiles



Papiers



Verre

DÉCHETS DANGEREUX



Déchets dangereux



Huiles



Huiles



Batteries



Néons et lampes à économie d'énergie



Cartouches



Radiographies

TUTO : BIEN UTILISER LA DÉCHÈTERIE



Accès véhicules limité à
3.5t

1 M3
de déchets
par jour



Je prépare ma venue et je sépare les déchets dans mon véhicule !
→ **je gagne du temps sur place**

Je limite mes passages
→ **je ne me déplace pas pour de petites quantités...**
ainsi j'économise mon carburant !

De grandes quantités de déchets à évacuer ?
→ **Je contacte le Pôle Déchets pour connaître la marche à suivre**



Tout dépôt devant les portes est une infraction (jusqu'à 1500€ d'amende : Art. R632-I et R131-I3 du code pénal)

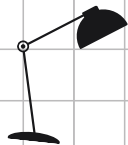


Je ne déverse pas de déchets dans la mauvaise benne
→ **le contenu sera pollué et la benne devra être retirée**

LE RÉEMPLOI

Ne jetez rien, vos objets peuvent avoir une seconde vie

DU RÉEMPLOI pourquoi ?



- Pour contribuer au retour à l'emploi
- Parce que : - ce qui ne sert plus peut encore servir à d'autres - l'enfouissement et/ou la destruction des objets coûtent cher à la collectivité
- Pour lutter ensemble contre le gaspillage et ainsi préserver l'environnement

Permanences réemploi Emmaüs en déchèterie !

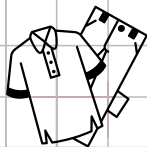
ET APRÈS votre don ?

- Il est réparé, remis en valeur et retrouve ainsi une nouvelle vie
- Il est revendu pour financer des actions sociales, de l'insertion et de la formation professionnelle, des projets de développement pour les plus démunis d'ici et d'ailleurs.

en partenariat avec



COMMENT ça marche ?



- ➔ Vous vous adressez à l'agent de l'ASSAJUCO-EMMAÛS présent dans la déchèterie
- ➔ Il vous informe et vous demande si vous avez des objets pouvant encore servir
- ➔ Vous lui présentez ce que vous avez à donner
- ➔ Il le dépose dans le conteneur réemploi dédié à Emmaüs.

NOUS RÉCUPÉRONS EN BON ÉTAT :



La collecte des
ordures ménagères
c'est
119kg/habitant
en 2022

LES ORDURES
MÉNAGÈRES
DANS LE BAC
OU LA BORNE AU
COUVERCLE ROUGE
OU BORDEAUX !



ORDURES MÉNAGÈRES



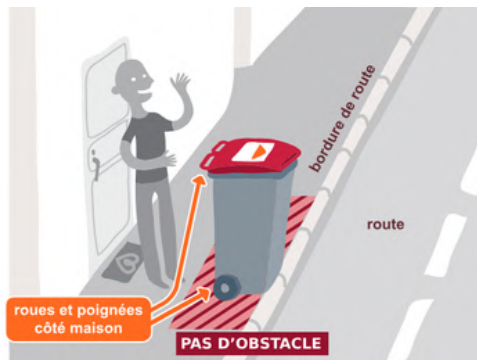
Que jette-t-on ?

Déchets salle de bain, mouchoirs, vaisselle cassée,
sacs d'aspirateur, masques chirurgicaux...

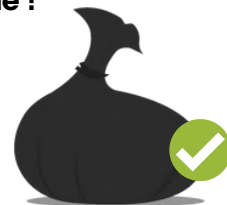
Si je vois ce logo, je ne
jette pas dans le bac
mais à la déchèterie !



Préparer mon bac pour la collecte



- ✓ Je sors le bac couvercle fermé
la veille au soir
- ✓ Mes ordures dans un sac noir
fermé !



CALENDRIER DES COLLECTES 2024



Semaine paire

Semaine impaire



Semaine paire

Semaine impaire

TRI-SP

TRI-SI

OM-SP

OM-SI

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ABRESCHVILLER - LIEUDITS WASSERSOUE/GRAND SOLDAT/LA VALETTE			OM-SP		TRI-SP
ARZVILLER	OM-SI	TRI-SP			
ASPACH	TRI-SI		OM-SI		
ASSENONCOURT	TRI-SP	OM-SP			
AVRICOURT		OM-SI		TRI-SP	
AZOUNDANGE	TRI-SP	OM-SP			
BARCHAIN	TRI-SI			OM-SP	
BEBING			OM-SP		
			TRI-SI		
BELLES-FORETS/ ANGVILLER-LES-BISPING		OM-SI		TRI-SP	
BERLING	TRI-SI				OM-SP
BERTHELMING		OM-SP			TRI-SP
BETTBORN		TRI-SP	OM-SI		
BICKENHOLTZ		TRI-SP			OM-SP
BOURSCHEID				TRI-SI	OM-SP
BROUDERDORFF	OM-SP	TRI-SI			
BROUVILLER				TRI-SI	OM-SI
BUHL-LORRAINE	TRI-SI			OM*	
BUHL-LORRAINE - ROUTE DE SARBURG - RUE SAINT PAUL - CLOS DES SAPINS			TRI*	OM*	
BUHL-LORRAINE - RUE DU MOULIN/LIEUDIT BETTLING		TRI-SI		OM-SI	
DABO - LIEUDITS HELLERT/LA HOUBE/SCHAEFERHOF/ KUHBERG/NEUSTADTMUHE		TRI-SP			OM-SI
DANNE-ET-QUATRE-VENTS				TRI-SI	OM-SI
DANNE-ET-QUATRE-VENTS - RUE DE LA ROCHE			OM*		TRI-SP
DANNELBOURG	TRI-SI				OM-SI
DESSELING		OM-SP		TRI-SP	
DIANE CAPELLE		OM-SI		TRI-SP	
DOLVING				OM-SI	TRI-SP
FENETRANGE			OM-SI		TRI-SP
FLEISHEIM		TRI-SP			OM-SP

* la collecte est réalisée chaque semaine

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
FOULCREY		OM-SI		TRI-SP	
FRAQUELFING	TRI-SI		OM-SI		
FRIBOURG		OM-SP		TRI-SP	
GARREBOURG	TRI-SI				OM-SP
GONDREXANGE		OM-SI		TRI-SP	
GOSSELMING		OM-SP			TRI-SP
GUERMANGE	TRI-SP	OM-SP			
GUNTZVILLER	OM-SI	TRI-SP			
HANGVILLER	TRI-SI				OM-SP
HARREBERG	OM-SP	TRI-SI			
HARTZVILLER	OM-SI	TRI-SI			
HASELBOURG		TRI-SP			OM-SI
HATTIGNY	TRI-SI		OM-SI		
HAUT-CLOCHER	TRI-SP	OM-SI			
HELLERING-LES-FENETRANGE		TRI-SP	OM-SI		
HEMING	TRI-SI			OM-SP	
HENRIDORFF	TRI-SP				OM-SI
HENRIDORFF - LIEUDIT HOFMUHL	OM-SI	TRI-SP			
HERANGE				TRI-SI	OM-SI
HERMELANGE	TRI-SI		OM-SP		
HERTZING		OM-SI		TRI-SP	
HESSE	OM-SI		TRI-SI		
HILBESHEIM			TRI-SP		OM-SP
HOMMARTING	OM-SI		TRI-SP		
HOMMARTING POSTE				TRI-SI	OM-SI
HOMMERT	OM-SP	TRI-SI			
HULTEHOUSE	TRI-SI				OM-SP
IBIGNY/HABLUTZ		OM-SI		TRI-SP	
IMLING	TRI-SI		OM-SP		
KERPRICH-AUX-BOIS		OM-SI		TRI-SP	

NOUVEAUTÉ : LES COLLECTES SONT ASSURÉES LES JOURS FÉRIÉS SAUF POUR LES SUIVANTS :

LUNDI 1er JANVIER / MERCREDI 1er MAI / MERCREDI 25 Décembre
 Pour ces 3 jours fériés, toutes les collectes de la semaine sont décalées au jours suivant et ce jusqu'au samedi.

CALENDRIER DES COLLECTES 2024



Semaine paire

Semaine impaire



Semaine paire

Semaine impaire

TRI-SP

TRI-SI

OM-SP

OM-SI

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
LAFRIMBOLLE			OM-SP		TRI-SI
LANDANGE	TRI-SI		OM-SI		
LANEUVEVILLE-LES-LORQUIN			OM-SI		TRI-SI
LANGATTE		OM-SI		TRI-SP	
LANGUIMBERG		OM-SP		TRI-SP	
LIXHEIM				TRI-SI	OM-SP
LORQUIN			OM-SP		TRI-SI
LUTZELBOURG	TRI-SI				OM-SP
METAIRES - ST-QUIRIN - LIEUDITS ROND PRE - HEILLE - HALMOZE	TRI-SI		OM-SI		
METAIRES - ST QUIRIN - HAMEAUX DE CUBOLOIT ET HAUTE GUEISSE			OM-SP		TRI-SI
METTING	TRI-SI				OM-SP
MITTELBRONN				TRI-SI	OM-SI
MITTERSHEIM		OM-SP			TRI-SP
MOUSSEY-BATAVILLE	TRI-SP	OM-SP			
NEUFMOULINS	TRI-SI		OM-SI		
NIDERHOFF	TRI-SI		OM-SI		
NIDERVILLER	OM-SP	TRI-SI			
NIEDERSTINZEL			OM-SI		TRI-SP
NITTING			OM-SP		TRI-SI
OBERSTINZEL		TRI-SP	OM-SI		
PLAINE DE WALSCH	OM-SP	TRI-SI			
PLAINE DE WALSCH - LIEUDIT LE REHTAL		TRI-SP			OM-SI
PHALSBOURG SECTEUR OUEST (cf. p.suivante)		OM*			TRI-SI
PHALSBOURG SECTEUR EST (cf. p.suivante)			OM*		TRI-SP
POSTROFF		TRI-SP	OM-SI		
RECHICOURT-LE-CHÂTEAU	TRI-SP	OM-SI			
RECHICOURT-LE-CHÂTEAU BATAVILLE	TRI-SP	OM-SP			
REDING	TRI-SP			OM*	

* la collecte est réalisée chaque semaine

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
RHODES		OM-SP		TRI-SP	
RICHEVAL			OM-SI	TRI-SP	
ROMELFING		OM-SP			TRI-SP
SAINT-GEORGES			OM-SI	TRI-SP	
SAINT-JEAN-DE-BASSEL		OM-SI			TRI-SP
SAINT-JEAN-KOURTZERODE				TRI-SI	OM-SI
SAINT-LOUIS	OM-SI	TRI-SP			
SAINT-QUIRIN			OM-SI		TRI-SI
SAINT-QUIRIN - LIEUDIT LETTENBACH			OM-SP		TRI-SP
SARRALTROFF	TRI-SP		OM-SI		
SARREBOURG			TRI*	OM*	
SCHALBACH		TRI-SP			OM-SP
SCHNECKENBUSCH		TRI-SI		OM-SI	
TROISFONTAINES	OM-SP	TRI-SI			
TROISFONTAINES - ROUTE DE HARTZVILLER	OM-SI	TRI-SI			
TURQUESTEIN-BLANCRUPT			OM-SP		TRI-SI
VASPERVILLER			OM-SP		TRI-SI
VECKERSVILLER		TRI-SP			OM-SP
VESCHEIM	TRI-SI				OM-SP
VIEUX-LIXHEIM				TRI-SI	OM-SP
VILSBERG				TRI-SI	OM-SI
VOYER			OM-SP		TRI-SI
WALSCHIED	OM-SP	TRI-SI			
WALTEMBOURG	TRI-SI				OM-SI
WINTERSBOURG				TRI-SI	OM-SI
XOUAXANGE			OM-SP		
			TRI-SI		
ZILLING				TRI-SI	OM-SI

NOUVEAUTÉ : LES COLLECTES SONT ASSURÉES LES JOURS FÉRIÉS SAUF POUR LES SUIVANTS :

LUNDI 1er JANVIER / MERCREDI 1er MAI / MERCREDI 25 Décembre
 Pour ces 3 jours fériés, toutes les collectes de la semaine sont décalées au jours suivant et ce jusqu'au samedi.

SECTEUR DE PHALSBOURG

Les collectes des ordures ménagères et du tri sur la commune de Phalsbourg s'effectueront comme suit dans les rues listées ci-dessous :

SECTEUR OUEST

TRI : Le vendredi en semaine impaire

OM : Tous les mardis

TRI-SI

OM

- Allée des Sports
- Lotissement Longchamp
- Lotissement SANEF
- Impasse cimetière militaire
- Route de Lutzelbourg
- Route de Sarrebourg
- Route de Sarreguemines
- Route de Trois-Maisons
- Rue de l'Arbre Vert
- Rue du Bastion du dauphin
- Rue du Docteur Matheus
- Rue des Glacis
- Rue de l'Hôpital
- Rue du Terrain d'Exercice
- Rue du tour de France par deux enfants
- Rue Poincaré
- Village Clark
- Trois-Maisons
- ZAC Louvois
- ZI Maisons Rouges

SECTEUR EST

TRI : Le vendredi en semaine paire

OM : Tous les mercredis

TRI-SP

OM

- Rue du 23 novembre
- Rue de la Gare
- Bois de Chênes
- Buchelberg
- Toutes les autres rues de la Commune



jour férié



NOTEZ VOS JOURS DE COLLECTE DIRECTEMENT SUR CE CALENDRIER !

2024

JANVIER

N°	L	M	M	J	V	S	D
01	1	2	3	4	5	6	7
02	8	9	10	11	12	13	14
03	15	16	17	18	19	20	21
04	22	23	24	25	26	27	28
05	29	30	31	1	2	3	4

FÉVRIER

N°	L	M	M	J	V	S	D
05	29	30	31	1	2	3	4
06	5	6	7	8	9	10	11
07	12	13	14	15	16	17	18
08	19	20	21	22	23	24	25
09	26	27	28	29	1	2	3

MARS

N°	L	M	M	J	V	S	D
09	26	27	28	29	1	2	3
10	4	5	6	7	8	9	10
11	11	12	13	14	15	16	17
12	18	19	20	21	22	23	24
13	25	26	27	28	29	30	31

AVRIL

N°	L	M	M	J	V	S	D
14	1	2	3	4	5	6	7
15	8	9	10	11	12	13	14
16	15	16	17	18	19	20	21
17	22	23	24	25	26	27	28
18	29	30	1	2	3	4	5

MAI

N°	L	M	M	J	V	S	D
18	29	30	1	2	3	4	5
19	6	7	8	9	10	11	12
20	13	14	15	16	17	18	19
21	20	21	22	23	24	25	26
22	27	28	29	30	31	1	2

JUIN

N°	L	M	M	J	V	S	D
22	27	28	29	30	31	1	2
23	3	4	5	6	7	8	9
24	10	11	12	13	14	15	16
25	17	18	19	20	21	22	23
26	24	25	26	27	28	29	30

JULLET

N°	L	M	M	J	V	S	D
27	1	2	3	4	5	6	7
28	8	9	10	11	12	13	14
29	15	16	17	18	19	20	21
30	22	23	24	25	26	27	28
31	29	30	31	1	2	3	4

AOÛT

N°	L	M	M	J	V	S	D
31	29	30	31	1	2	3	4
32	5	6	7	8	9	10	11
33	12	13	14	15	16	17	18
34	19	20	21	22	23	24	25
35	26	27	28	29	30	31	1

SEPTEMBRE

N°	L	M	M	J	V	S	D
35	26	27	28	29	30	31	1
36	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29
40	30	1	2	3	4	5	6

OCTOBRE

N°	L	M	M	J	V	S	D
40	30	1	2	3	4	5	6
41	7	8	9	10	11	12	13
42	14	15	16	17	18	19	20
43	21	22	23	24	25	26	27
44	28	29	30	31	1	2	3

NOVEMBRE

N°	L	M	M	J	V	S	D
44	28	29	30	31	1	2	3
45	4	5	6	7	8	9	10
46	11	12	13	14	15	16	17
47	18	19	20	21	22	23	24
48	25	26	27	28	29	30	1

DÉCEMBRE

N°	L	M	M	J	V	S	D
48	25	26	27	28	29	30	1
49	2	3	4	5	6	7	8
50	9	10	11	12	13	14	15
51	16	17	18	19	20	21	22
52	23	24	25	26	27	28	29
1	30	31	1	2	3	4	5

1er janvier : Jour de l'an
29 mars : Vendredi Saint
1er avril : Lundi de Pâques

1er mai : Fête du travail
8 mai : Victoire 1945
9 mai : Ascension
20 mai : Lundi de Pentecôte

14 juillet : Fête Nationale
15 août : Assomption
1er novembre : Toussaint
11 novembre : Armistice 1918

25 décembre : Noël
26 décembre : Saint-Etienne

QU'EST-CE QUE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative détermine la facturation de la gestion complète de vos déchets ménagers. Elle est obligatoirement due par tous les habitants, propriétaires ou locataires, domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud et de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg. Pour les foyers dotés d'une poubelle d'ordures ménagères individuelle (couvercle bordeaux ou rouge) ou d'un badge d'accès aux bornes semi-enterrées*. Cette redevance est composée de 2 parties :

*excepté les habitants dont la collecte des ordures ménagères sont incluses dans les charges et les zones touristiques

PARTIE FIXE




Le financement global de la gestion des déchets

PARTIE VARIABLE

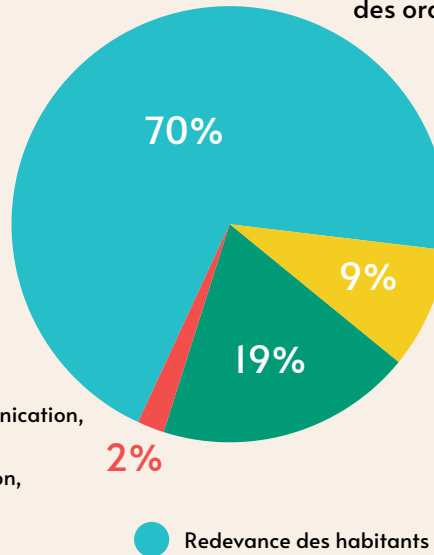
Un abonnement à tous les services qui comprend :


- la gestion et le traitement des déchets de déchèteries
- la collecte et le tri des déchets recyclables (verre/papiers/emballages)
- l'incinération des ordures ménagères
- les frais généraux
- les taxes
- 10 collectes annuelles ou

« levées » du bac des ordures ménagères ou 32 dépôts du badge d'accès aux bornes semi-enterrées.

-  Soutien des éco-organismes (organisation, communication, collecte de tri, du mobilier, déchets dangereux...)
-  Ventes de matériaux (acier, plastique, papier, carton, aluminium)
-  Autres aides et subventions

Une partie variable correspondant aux levées/dépôts des ordures ménagères, au-delà du forfait annuel.



 La facturation est appelée 2 fois/an : la moitié de l'abonnement au mois de juillet, le solde au début de l'année suivante, avec les levées/dépôts supplémentaires.

Les règlements liés à la gestion des déchets sont consultables sur : www.pays-sarrebourg.fr/reglements.

POURQUOI ET COMMENT EFFECTUER VOS DÉMARCHES ?

VOUS EMMÉNAGEZ SUR NOTRE TERRITOIRE ?

Vous devez procéder à votre enregistrement au service de collecte. Une poubelle d'ordures ménagères ou un badge d'accès vous sera attribué.

VOUS DÉMÉNAGEZ AU SEIN DU TERRITOIRE ?



Vous devez mettre à jour votre dossier auprès de nos services. Attention, nous vous rappelons que votre poubelle au couvercle bordeaux ou rouge doit être déménagée à votre nouvelle adresse. Le bac de tri reste à votre ancienne adresse, sauf s'il n'y en a pas dans votre nouveau logement.

VOUS SOUHAITEZ CLÔTURER VOTRE ABONNEMENT ?



Déménagement en dehors du territoire, départ EHPAD, vente d'une résidence secondaire, décès...
Attention, votre bac d'ordures ménagères ou badge doit être restitué au PETR afin de clôturer votre redevance et mettre fin à la facturation.

AUTRE DEMANDE ?



Renseignement, problème de collecte, bacs cassés/disparus, perte de badge d'accès aux bornes semi-enterrées

1

PAR INTERNET

Depuis notre site :

www.pays-sarrebourg.fr

Dans la rubrique "démarches/demandes"
→ complétez le formulaire correspondant à votre situation ou téléchargez-le

2

À L'ACCUEIL DU PÔLE DÉCHETS

Pour gagner du temps, je pense à mes justificatifs :

- pièce d'identité
- justificatif de domicile (contrat de location, attestation de vente, facture, suivi de courrier postal)
- attestation EHPAD
- acte de décès...




i La poubelle d'ordures ménagères ou le badge est renseigné au nom et à l'adresse de votre foyer.

COMMENT NOUS CONTACTER ?




PAR INTERNET, MAIL OU TÉLÉPHONE

-  www.pays-sarrebouurg.fr
-  0800 807 018 (gratuit depuis un poste fixe)
-  pole-dechets@pays-sarrebouurg.fr

 En précisant votre nom, prénom, adresse, numéro de téléphone



AU PETR DU PAYS DE SARREBOURG

-  PETR du Pays de Sarrebouurg
Service Pôle Déchets
ZAC des Terrasses de la Sarre
3, Terrasse Normandie
57400 Sarrebouurg

 Pensez à apporter vos justificatifs



HORAIRES D'OUVERTURE

**Du lundi au jeudi de
9h à 11h45 et 13h à 17h
le vendredi de 9h à 11h45**

Retrouvez-nous sur



**Panneau
Pocket**

